

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 19 (1939)
Heft: 2

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

Lettre de Suisse

L'excédent passif de la balance du commerce est, pour 1938, de 290 millions de francs environ contre 521 millions en 1937. Ce résultat peut être considéré comme favorable, car un chiffre aussi bas n'a jamais été atteint depuis 1922. A partir de cette année-là, les déficits n'avaient guère cessé de croître, pour arriver à leur point culminant en 1932 (962 millions de francs).

En 1938, les importations suisses ont diminué de 200 millions par rapport à 1937. Cette diminution provient en partie du fléchissement des prix sur le marché mondial; elle est, en effet, de 6,2 p. 100 en quantité et de 11,1 p. 100 en valeur. Quant aux exportations, elles ont augmenté de 30 millions de francs, mais la situation n'est pas la même pour les différentes industries. Dans l'industrie métallurgique, les résultats sont plus favorables que pour les textiles; l'exportation des machines, des véhicules, des instruments et appareils, de l'aluminium, enregistrent des hausses sensibles. Les exportations de produits chimiques, de fromage, de lait condensé, de chocolat, d'horlogerie sont aussi en progrès.

La liquidité extraordinaire qui, depuis la dévaluation de septembre 1936, caractérise le marché suisse de l'argent, a été à peine touchée par les événements internationaux qui se sont déroulés en 1938.

Sur le marché du travail, la situation s'est quelque peu améliorée. Grâce à une reprise dans l'industrie du bâtiment, le nombre moyen des demandes d'emploi est tombé à 65.000 alors qu'il était de 71.000 en 1937 et de 93.000 en 1936. Le nombre des grèves fut insignifiant et inférieur de plus de la moitié à celui de 1937. Presque tous les litiges — et il y en eut peu — qui se sont élevés à propos des contrats collectifs ont pu aboutir à un accord.

En 1938, le tourisme suisse a quelque peu souffert de la tension politique internationale. Le nombre des voyageurs sur le réseau des chemins de fer fédéraux s'est pourtant maintenu au même niveau que l'année précédente, mais les recettes d'exploitation ont légèrement diminué. A l'occasion de l'Exposition nationale suisse qui doit s'ouvrir le 6 mai 1939 à Zurich, on s'attend naturellement à voir affluer en Suisse un nombre d'étrangers beaucoup plus élevé que d'ordinaire.

En conclusion, on peut dire que l'année 1938 n'a pas été défavorable pour la Suisse. D'ailleurs, l'économie de chaque pays dépend aujourd'hui dans une large mesure de la poli-

tique. Il faut donc espérer que les tensions qui subsistent pourront être aplanies en 1939, ce qui permettra à l'économie de prendre un nouvel essor.

Collaboration franco-suisse

Le « Bund » du 20 février communique que les autorités françaises ayant aimablement accepté de se charger de la protection des intérêts suisses sur le territoire de l'Espagne républicaine, le personnel de la Légation suisse de Madrid et du Consulat de Valence s'est mis à leur disposition.

FISCALITÉ

Détente fiscale en France

Le « Journal Officiel » du 14 février a publié un décret relatif aux provisions pour renouvellement de l'outillage et du matériel.

Aux termes de ce texte officiel, les entreprises pourront déterminer les bases de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux en tenant compte de la valeur de renouvellement de leur outillage ou de leur matériel.

Pour l'outillage acquis après le 31 décembre 1938, les entreprises seront autorisées à effectuer, en franchise d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, des provisions en vue d'alimenter un fonds de renouvellement de ces éléments d'actif, dont le montant sera limité par la différence entre la valeur de remplacement et le prix de revient du matériel et de l'outillage considérés. Pour les règles relatives au calcul de la valeur de remplacement, à la constitution du fonds de renouvellement et au calcul de la provision, on se reporterà au décret lui-même.

En vue du renouvellement de l'outillage ancien, les entreprises peuvent également constituer des provisions. La fraction des bénéfices annuels qui sont affectés à leur constitution est soumise à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, mais exonérée de la taxe sur les bénéfices non distribués.

Lorsque l'entreprise renouvellera tout ou partie de son outillage, elle pourra, dans la limite du montant de la provision correspondante, déduire de son bénéfice, pour l'établissement de l'impôt au titre de l'année suivant celle au cours de laquelle le remplacement aura été effectué, une somme égale à la différence entre le prix de revient des nouvelles installations et celui de l'outillage ou du matériel remplacés.

LÉGISLATION GÉNÉRALE

Convention franco-suisse du 3 octobre 1937

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Française a procédé, le 1^{er} février 1939, avec le Ministre de Suisse en France, à l'échange des instruments de ratification de M. le Président de la République et du Conseil Fédéral Suisse, sur la Convention et le Protocole final, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs, signés à Paris le 13 février 1937, entre la France et la Suisse, ainsi que sur les lettres échangées à la même date

Cartes d'identité

Les cartes d'identité des étrangers vivant en France doivent être renouvelées dans le trimestre qui précède leur échéance et non plus dans le trimestre qui la suit. Les retards sont passibles d'une amende de 100 ou 25 francs par mois, suivant le cas.

MANIFESTATIONS FRANCO-SUISSES

Une conférence de M. Guy de Pourtalès

M. Guy de Pourtalès a fait, le 3 février, aux « Annales », une conférence sur « La Suisse, terre de liberté et d'hospitalité ». M. le Ministre Stucki honorait de sa présence cette manifestation intellectuelle franco-suisse.

L'écrivain montra comment la Suisse, en face des bouleversements européens actuels, est amenée à rassembler toutes ses forces spirituelles et matérielles pour se défendre. La liberté est la clef de voûte de cette construction défensive. L'homme le plus libre est, en effet, le plus discipliné, car il obéit à des lois qui constituent la garantie de son indépendance. Ce principe fut celui de la Suisse des anciens temps ; c'est lui qui a donné naissance à la forme actuelle de la Confédération Helvétique.

Il décrivit ensuite les efforts considérables qui ont été accomplis par la Suisse dans le domaine de la défense nationale et rappela le glorieux passé militaire dont la nation helvétique peut s'enorgueillir.

Pour ces raisons, constata-t-il, la Suisse est pour l'Europe un exemple et un espoir.

Les vifs applaudissements d'un nombreux auditoire franco-suisse accueillirent la conclusion de cette conférence de l'auteur de la « Pêche miraculeuse ».

Audition de M. Jürg Stucki à Strasbourg

M. le Vice-Consul de Suisse à Strasbourg et Mme Weingartner ont reçu le 31 janvier les représentants des autorités

civiles et militaires d'Alsace, ainsi que de nombreuses personnalités de la société strasbourgeoise. Les invités eurent le plaisir d'entendre M. Jürg Stucki, fils du Ministre de Suisse à Paris, dont la carrière de violoniste s'affirme déjà très brillante et le pianiste suisse bien connu, M. Wetzel.

RENSEIGNEMENTS UTILES A QUI VOYAGE

Les manifestations sportives suisses en mars

Le sport ne chômera pas en Suisse pendant le mois de mars, où les manifestations auront un caractère plus varié que pendant les deux premiers mois de l'année. Le ski sera encore à l'honneur, car, en effet, les championnats nationaux suisses — ouverts également aux coureurs étrangers — des disciplines alpines et nordiques seront disputés du 3 au 5 mars à Unterwasser dans la magnifique région du Säntis et de l'Iltios ; une semaine plus tard, nous aurons la classique course de descente de la Diavolezza à Pontresina, puis, les 18 et 19 mars, les spécialistes de la descente et du slalom — hommes et femmes — de tous les pays se retrouveront sur les pentes du Schiltgrat, à Murren, pour la fameuse épreuve du Kandahar, véritable revanche pour les championnats du monde du Mont Kasprowy, près de Zakopane. La saison d'hiver finira ainsi en beauté.

Toutes les manifestations du mois de mars auront un caractère d'avant-garde pour les grandes manifestations sportives que Zurich organisera au printemps et en été en l'honneur de l'Exposition nationale suisse.

Billets de « fin de semaine »

L'agence de Paris des Chemins de fer fédéraux précise que pour les billets directs franco-suisses de « fin de semaine », aucune extension de la validité normale n'est envisagée à l'occasion des fêtes de Pâques, à l'exception des billets délivrés au départ de certaines gares du réseau d'Alsace-Lorraine, billets qui seront valables du Jeudi Saint (6 avril) au mardi de Pâques (11 avril) inclus.

Cours de vacances et d'études européennes

La Direction des cours académiques de vacances à Zurich organise, de concert avec l'Ecole Polytechnique Fédérale et l'Université de Zurich, des cours académiques de vacances en langue française, anglaise et allemande, qui auront lieu en partie à Zurich, en partie dans la station d'altitude de Davos (Grisons).

DIVERS**Errata**

Dans le numéro de janvier 1939 de la « Revue Economique franco-suisse », à la page 25, dans la légende de la photographie représentant la première réunion du Comité de la Section de Lille chez M. le Consul et Mme Fred Huber, à la troisième ligne, à la place de : Muller, ancien Professeur à l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille; Schaelchli; Effront, Président de la Section de Lille, lire : Muller, ancien Professeur à l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille; Wecker; Effront, Président de la Section de Lille; Schaelchli, etc.

Dans le même numéro, à la page 55, sous la rubrique « Revue de Presse franco-suisse », nous avons omis de citer « l'Echo du Nord » parmi les journaux qui ont annoncé la constitution de la Section lilloise de la Chambre de Commerce Suisse en France.

XXV^e Anniversaire de la N. S. H.

A l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, la Nouvelle Société Helvétique a tenu, le dimanche 12 février, sous la présidence de M. H. P. Zschokke, Président central, une séance commémorative à l'Hôtel de Ville de Berne.

M. Zschokke rappela, dans son discours, les tâches que s'est assignées la Nouvelle Société Helvétique : travailler pour le bien du pays en dehors de toute considération partisane, conserver le patrimoine national, renforcer l'idée nationale et permettre à la Suisse de préparer son avenir dans la dignité.

Le Professeur Nabholz, de Zurich, au nom du Dr Max Huber, le Professeur Janner, de Bâle, et M. Picot, Conseiller national, prirent également la parole au cours de cette émouvante manifestation.

Au Vorort de l'Union Suisse du commerce et de l'industrie

La Chambre Suisse du commerce vient de régler, dans sa dernière séance, la succession de M. E. Wetter, nommé

conseiller fédéral et qui était jusqu'ici délégué et vice-président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. M. C. Koechlin, Président de la Chambre de Commerce de Bâle et Président de la Société suisse des industries chimiques, a été élu Vice-Président du Vorort. M. Leo Bindeschler, Directeur de la S. A. Alimentana, à Kemppthal, a été choisi comme nouveau membre du Vorort.

Comme chef du bureau du Vorort, la Chambre suisse du commerce a nommé M. le Dr H. Homberger, jusqu'ici premier secrétaire, qui portera dorénavant le titre de directeur du Vorort. En même temps, le Vorort a nommé M. le Dr P. Aebi premier secrétaire.

Transit suisse par Marseille

Le journal « Le Sémaphore de Marseille » a publié le 7 janvier 1939 une information qui laissait entendre « que dans les cercles commerciaux et industriels suisses, la question serait examinée de diriger le commerce étranger vers le port de Gênes, en raison — entre autres — de la nécessité d'arrêter la déchéance du chemin de fer du Gothard ».

La Section de Marseille de la Chambre de Commerce Suisse en France a adressé une lettre de rectification au journal dont voici les passages principaux :

« ... De source autorisée, nous sommes heureux de vous faire connaître que la nouvelle de presse incriminée est non seulement tendancieuse, mais aussi sans aucun fondement. »

« ... Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici la politique de stricte neutralité des entreprises de transport helvétiques à l'égard des problèmes soulevés par la concurrence entre les ports intéressés aux échanges avec la Suisse... »

Des journalistes français à l'Exposition de Zurich

Plusieurs journalistes français ont été reçus à Zurich, par M. Armin Meili, Directeur de l'Exposition nationale.

Après la visite des chantiers, un banquet a été offert aux journalistes français et des discours ont été prononcés par M. Meili et par deux journalistes français.

FROMAGES SUISSES

EMMENTAL, GRUYÈRE, SBRINZ
en meules

Marque

CRÈME DE GRUYÈRE EN BOITES ET EN BLOCS
diverses spécialités

LE LAITIER

Exportation en tous les pays du monde

LEMANN & Cie
fondée en 1795

Langnau-Emmental
(SUISSE)

Exportation de Fromages Suisses

MUTHER et C° S. A. Schüpfheim (Suisse)

Emmental et Sbrinz en meules

(et toutes Spécialités)

Crème de Gruyère en boîtes

(EMBALLAGE SPÉCIAL POUR LES PAYS D'OUTRE-MER)